

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PROCURATION DU SERVICE D'ÉVALUATION DE CET ACCORD

14-CO1-210 "AUGMENTATION DE LA COUVERTURE EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES DU DÉPARTEMENT SUD-EST D'HAÏTI."

Ce document établit les Termes de Référence pour la réalisation de l'Évaluation Finale (FE) du projet "14-CO1-210" Augmentation de la couverture en eau et assainissement des communautés rurales du Département du Sud-Est d'Haïti "financé par l'Agence Espagnole de Coopération internationale pour le développement (AECID) et par la Croix-Rouge espagnole (CRE).

1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION FINALE (FE):

Objectif Général

- Déterminer dans quelle mesure le projet a contribué « à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communautés rurales du département du Sud-Est d'Haïti, à travers l'optimisation de la stratégie nationale de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA). Cet objectif fait partie du programme rural du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement (FCAS) de l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) ».

Objectif spécifique

- Analyser la qualité des résultats obtenus et l'impact de l'intervention.
- Établir les leçons apprises à mettre en pratique à l'avenir pour des interventions similaires.

2. TYPE D'ÉVALUATION :

Une évaluation finale sera réalisée à partir d'avril 2021, qui sera développée par une équipe d'évaluation externe ; en la considérant comme une évaluation ex post une fois que l'exécution du projet est terminée.

3. LES PERSPECTIVES DE L'ÉVALUATION FINALE :

- Recueillir des informations utiles pour connaître l'impact réel du projet sur la population bénéficiaire.
- Améliorer l'exécution des directives et activités du projet.
- Recueillir les avis et expériences des acteurs impliqués dans le développement du projet.
- Recueillir les leçons apprises pour un meilleur développement des projets similaires.
- Rendre des comptes aux entités de financement.

4. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION :

Cet accord découle d'une identification des besoins détectés après de nombreuses années de travail par la Croix-Rouge Espagnole en Haïti avec la Croix-Rouge Haïtienne.

Le processus a commencé en 2014 avec la formulation du pré-accord et, après approbation par l'AECID, l'accord a finalement été signé pour une durée de 4 ans : 2014-2018.

En raison du type d'intervention, il a été valorisé et décidé de travailler de manière coordonnée au sein du Programme Rural du Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement (FCAS) de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), ce qui impliquait de devoir attendre pour parvenir à un consensus sur les étapes initiales, avec le retard qui en résulte, convenue et accordé avec l'AECID.

Tout au long de la durée de l'accord, la nécessité de deux prolongations a été perçue, la première une fois la durée de 4 ans terminée pour les 2 années supplémentaires, la seconde fin 2020, pour 4 mois, ces prolongations sont celles autorisées par le règlement et ainsi ils ont été acceptés et ratifiés par la Croix-Rouge espagnole et l'Agence.

Divers événements au cours de son exécution (phénomènes climatiques tels que tempêtes, 2 évacuations de la délégation pour des raisons socio-économiques et politiques en 2019, une évacuation sanitaire de la délégation en 2020 face à la pandémie COVID19 ainsi que la réponse ultérieure à la pandémie avec des fonds de l'Accord, demandés et acceptés par l'Agence), ce qui a conduit à la nécessité d'adaptations continues. Tout cela rend nécessaire et pratique la réalisation de cette évaluation.

Cet accord est né des besoins des citoyens sur deux niveaux d'intervention : communautaire et scolaire :

- **Au niveau communautaire**, il doit utiliser l'approche «Marketing de l'assainissement» associée à une méthodologie de sensibilisation, hybride entre *approach* communautaire d'assainissement total (ACAT) et la transformation participative de l'hygiène et de l'assainissement (PHAST), développée par le Mouvement de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et qui répond aux critères des stratégies de sensibilisation préconisées par la DINEPA.

Grâce à cette combinaison, la sensibilisation de la population à l'importance de l'utilisation des latrines serait encouragée et, en même temps, les services liés à l'assainissement seraient renforcés dans les localités où l'accord fonctionne, grâce au renforcement des capacités des maçons et artisans locaux, commerçants et autres prestataires de services. En même temps, il travaillerait à la fois avec les personnes ci-dessus et avec les familles pour améliorer leurs capacités d'association et de développement de stratégies pour améliorer l'accès au financement. On s'attend ainsi à ce que toutes les conditions nécessaires soient réunies pour que les populations dans lesquelles l'accord interviendra puissent faire face à cette «responsabilité» qui leur est attribuée par la DINEPA.

La construction d'infrastructures hydrauliques serait utilisée comme incitation, dans le cadre de la politique DINEPA de 0 subventions pour la construction initiale et directe de latrines. De cette manière, les communautés déclarées exemptes de défécation à l'air libre (communautés diplômées) bénéficieraient de ces constructions.

- **A niveau scolaire**, l'accord propose la reconstruction / réhabilitation des points d'eau, la construction de blocs de latrines, en tenant compte de la perspective de genre et des besoins des personnes handicapées.

Des brigades scolaires seront constituées pour promouvoir l'hygiène et les conseils scolaires seront renforcés pour entretenir les centres.

Cette amélioration de la couverture en eau et assainissement en milieu scolaire s'inscrit dans la stratégie DINEPA, qui priorise ces actions dans les centres éducatifs. Dans le même temps, les activités de ce niveau répondent à l'un des problèmes qui apparaît de façon récurrente parmi les communautés, le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles du département du Sud-Est d'Haïti, et parfois même la non-disponibilité.

En ce sens, la CRE se base sur l'importance des écoles en tant que points critiques des communautés et sur le fait que les enfants sont des agents potentiels de changement en leur sein.

Objectif General

AMÉLIORER L'ACCÈS DURABLE À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN HAÏTI GRÂCE À LA CONTRIBUTION DE L'OPTIMISATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DINEPA.

Objectif Spécifique

Augmenter durablement la couverture en eau et améliorer l'assainissement dans certaines communautés rurales du département du sud-est d'Haïti.

Résultats attendus :

R1. Amélioration des services liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les 15 2clusters » dans les localités rurales du département du Sud-Est qui font l'objet de l'accord, en tenant compte des besoins des femmes, des groupes à besoins particuliers et du respect de l'environnement.

R2. Le changement de comportement en matière de saines habitudes d'hygiène des populations rurales qui fait l'objet de l'accord a été réalisé grâce à l'application de différentes campagnes de sensibilisation, d'incitation et d'éducation au changement de comportement, y compris des contenus qui abordent les questions de genre, le respect de l'environnement et l'intégration des groupes particulièrement vulnérables.

R3. Augmentation de la capacité de régulation, de gestion, d'exploitation et de maintenance en matière d'eau et d'assainissement des institutions et des communautés à travers le renforcement de leurs capacités.

R4. Mise en place d'un système de responsabilité envers les parties prenantes qui permet d'intégrer les nouveaux besoins et suggestions de tous les groupes de population (avec une attention particulière aux femmes, aux personnes âgées et aux autres groupes ayant des besoins spéciaux) tout au long de l'accord.

5. CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION FINALE (DIMENSIONS):

- Degré de réalisation de l'objectif spécifique et des résultats.
- Activités réalisées dans le cadre du projet.
- Révision de la documentation du projet, ainsi que des sources de vérification.

6. AGENTS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION :

- Equipe du projet
- Filiale de CR Haitienne
- *Informateurs clés* : bénéficiaires directs du projet, autres parties prenantes
- *Autres informateurs* : entités et autorités locales, leaders communautaires et organisations de base.

7. NIVEAUX D'ANALYSE: CRITÈRES, FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation doit effectuer une analyse du contexte dans lequel l'intervention a été réalisée, en considérant la relation de l'aide avec une série de facteurs au moment où l'action a été conçue, ainsi que les changements possibles survenus au cours de son exécution et l'état dans lequel se trouvent actuellement.

Pour guider l'évaluation, sept facteurs de développement sont considérés, qui focalisent leur attention sur le contexte dans lequel l'intervention est insérée et qui doit y être pris en compte, ils sont les suivants :

- Politiques de soutien : analyse de la relation de l'intervention avec les politiques et stratégies des autres acteurs.
- Aspects institutionnels : analyse de la stratégie pour fournir aux bénéficiaires du projet les capacités nécessaires pour le gérer et le pérenniser dans le futur.
- Aspects socioculturels : analyse de l'adéquation et des impacts du projet sur le système social d'accueil.
- Approche genre dans le développement : analyse de l'impact du projet sur les relations de genre et sur la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Facteurs technologiques : analyse de l'adéquation de la technologie utilisée par le projet au contexte d'intervention.
- Facteurs environnementaux : analyse de l'impact du projet sur l'environnement local.
- Facteurs économiques et financiers : analyse de la viabilité économique du projet.

En plus des facteurs de développement mentionnés, le processus d'évaluation doit être guidé par les critères de base, les paramètres ou les catégories d'analyse qui doivent être mis en évidence dans la matrice d'évaluation qui doit être présentée dans la proposition technique. Les critères d'évaluation doivent être présentés par l'équipe d'évaluation, cependant, les recommandations minimales suivantes sont formulées :

1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu à un besoin des communautés d'intervention ?

2. Efficacité (gestion des ressources)

- La coordination entre les différents acteurs a-t-elle été adéquate ?
- Dans quelle mesure l'objectif spécifique et les résultats du projet ont-ils été atteints ?

3. Efficacité (rendement)

- Le calendrier et le budget ont-ils été adéquats pour l'exécution ?

4. Impact

- Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communautés ?
- Les communautés, grâce à cette approche, sont-elles devenues le moteur de leur propre changement, menant la construction de latrines et favorisant à la fois leur utilisation et l'adoption d'habitudes d'hygiène ?
- La stratégie de marketing dans l'assainissement a-t-elle contribué à résoudre le manque d'accès à l'eau ?
- Une demande d'assainissement a-t-elle été générée pour répondre aux besoins spécifiques découlant de ce changement de comportement ?
- La connexion et l'association entre les différents acteurs communautaires ont-elles été encouragées, renforçant le tissu socio-économique des communautés, obtenant un effet positif sur les moyens de subsistance des communautés et augmentant leur résilience ?
- Des comités de l'eau ont-ils été créés et renforcés ?
- Les comités scolaires et les brigades scolaires ont-ils été renforcés ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement de la CR haïtienne et de son volontariat ?
- Quels autres impacts positifs ou négatifs inattendus le projet a-t-il causés ?

5. Durabilité

- Les autorités ont-elles les ressources pour poursuivre la politique de suppression de la défécation à l'air libre ?

- Y a-t-il un engagement de la part des communautés à poursuivre cette voie engagée une fois le projet terminé ?

8. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL :

Il sera nécessaire de procéder à une analyse du contexte dans lequel l'intervention a été réalisée et des éventuels changements survenus au cours de celle-ci, en tenant compte des caractéristiques de l'intervention à évaluer. L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation est invité à utiliser des techniques qualitatives qui stimulent la participation des bénéficiaires eux-mêmes à l'ensemble du processus d'évaluation.

Pour l'accomplissement de leur tâche, l'évaluateur ou l'équipe d'évaluation utilisera les informations disponibles dans la Délégation CRE en Haïti et celles fournies par la Croix-Rouge haïtienne. De même, il collectera des informations sur le terrain à travers des entretiens avec des informateurs clés (l'équipe du projet, les responsables de la contrepartie, la population bénéficiaire et les autorités locales), des groupes de discussion avec des groupes de bénéficiaires, des histoires de vie, des observations de terrain, ...

On estime que la date de signature du contrat et de début de l'évaluation sera le mois de mars 2021, l'évaluation comportant trois phases d'une durée estimée de sept semaines :

1. Étude de bureau (durée estimée 1 semaine) : au cours de cette phase, tous les documents d'intervention, les sources secondaires doivent être analysés et les principaux besoins d'information définis. À ce stade, les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données seront préparés pour assurer la fiabilité des sources et la rigueur de l'analyse, et les informateurs clés seront identifiés.

La matrice d'évaluation, convenue et approuvée par la CRE et la CRH, sera également préparée dans cette phase, et une planification du travail de terrain sera effectuée.

2. Travail de terrain (durée estimée 3 semaines) : il sera réalisé dans les communautés d'intervention

L'évaluation doit produire des informations de qualité démontrable, nécessaires pour couvrir les besoins d'information détectés et évaluer les composants et facteurs mentionnés dans la section précédente sur les critères, les niveaux d'analyse et les questions d'évaluation. Pour ce faire, ils utiliseront les outils précédemment conçus et des techniques qualitatives doivent être incluses pour compléter et collecter les points d'intérêt des différents acteurs, avec un accent particulier sur les entretiens individuels, les ateliers et les groupes de discussion avec les groupes bénéficiaires. En outre, des réunions seront organisées avec l'équipe de la contrepartie locale, avec d'autres parties prenantes clés, des partenaires stratégiques et les dirigeants communautaires.

3. Rédaction du rapport (durée estimée 4 semaines) : Une fois la phase précédente terminée, le projet de rapport final sera rédigé conformément aux dispositions du présent mandat. Il doit être présenté à la Croix-Rouge Espagnole dans un délai maximum de deux semaines après avoir effectué le travail sur le terrain et doit inclure un résumé. Ce rapport sera discuté entre toutes les parties jusqu'à ce qu'un rapport final d'évaluation externe soit obtenu, qui sera à nouveau remis aux deux institutions.

L'équipe d'évaluation doit présenter un calendrier de la durée prévue de l'évaluation et un plan de travail qui comprend les phases, les délais et les produits qu'elle livrera.

Date estimée de signature du contrat et début de l'évaluation : mars 2021 et avril 2021

La proposition de plan de travail d'évaluation à présenter par l'équipe d'évaluation est sujette à des modifications ultérieures, elle sera la suivante :

Phases	Activités à réaliser	Semaines						
		1	2	3	4	5	6	7
Phase de bureau	Révision documentation et entrevues							
	Raffinement des outils méthodologiques							
	Préparation du travail de terrain							
Phase de travail sur le terrain	Visite du projet sur le terrain							
	Entrevue avec les différents acteurs							
	Groupes de travail avec des groupes de bénéficiaires							
Phase de rédaction du rapport final	Projet de rapport final							
	Discussion du projet de rapport final							
	Rédaction du rapport final							
	Remise du rapport final							15/05/2021

Les instruments de collecte et d'analyse des données seront conçus par l'équipe d'évaluation et devront collecter toutes les demandes des acteurs. Le rapport doit faire référence aux données collectées, au moyen de la livraison ci-jointe d'une base de données avec les informations brutes collectées, en discutant de leur adéquation au contexte et de leur validité.

Les résultats du travail d'évaluation doivent être présentés en différenciant les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (vérifications factuelles sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (relations de cause à effet entre les activités entreprises et les conclusions obtenues) et les recommandations (suggestions pour améliorer la relation de cause à effet et la logique de la conception de l'intervention) seront présentées. Systèmes d'information dont la mise en œuvre est recommandée, etc.).

9. STRUCTURE DU RAPPORT ET PRESENTATION :

Le rapport d'évaluation sera présenté en espagnol et sera livré en version numérique et imprimée. De plus, il sera accompagné d'un résumé analytique. La date de livraison proposée est le 15/05/2021.

Le rapport respectera la structure suivante :

1. Résumé
2. Résumé du projet (brève description de l'intervention évaluée)
3. Méthodologie
4. Évaluation des critères
5. Analyse des données, établissement des réponses aux critères précédemment décrits évalués.
6. Conclusions
7. Recommandations
8. Annexes : éléments qui ont permis le processus d'évaluation.

10. BUDGET :

Comme prévu dans le budget général du projet, les coûts des voyages dans les communautés et les intrants nécessaires pour mener à bien les activités de terrain liées au processus d'évaluation seront prises en charge par le projet.

11. ÉVALUATEUR OU ÉQUIPE D'ÉVALUATION :

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation responsable de cette étude doit répondre aux exigences suivantes :

- Connaissance accréditée des problèmes de développement.
- Expérience essentielle dans les projets de coopération au développement et connaissance du bailleur de fonds AECID et, si possible, de la zone géographique.
- Capacité à utiliser et à gérer la méthodologie de l'approche du cadre logique, avec une expérience de la coopération au développement.
- Capacité d'analyser à la fois les aspects techniques du projet, ainsi que les aspects liés à sa gestion, son administration et sa coordination.
- Équipes multidisciplinaires. La personne physique ou morale en charge de la réalisation de l'évaluation ne peut pas avoir eu de relation de travail avec l'entité bénéficiaire de la subvention, au moins au cours des quatre années précédant la proposition d'embauche, et doit avoir une expérience minimale de deux ans en évaluation des politiques publiques, notamment dans le domaine de la coopération.
- Maîtrise de l'espagnol et du français.
- Être en mesure de se conformer à la réglementation sanitaire en vigueur en Haïti.

12. PARAMÈTRES POUR LA BARÉMIATION DES PROPOSITIONS

Les aspects suivants seront valorisés :

- Qualité technique de la méthodologie utilisée
- Qualification et expérience de l'équipe d'évaluation
- Connaissance du terrain et du secteur
- Langue créole pour le contact avec les bénéficiaires
- Connaissance de l'institution
- Facilité d'accès au site d'évaluation compte tenu des restrictions sanitaires imposées par COVID19
- Proposition économique

13. SOUMISSION DES PROPOSITIONS :

La présentation des propositions, qui doit inclure le curriculum de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluation, se fera via les e-mails barbara.valles@cruzroja.es et avant 12h00 le 22 de mars 2021.